



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2017**

Nombre de Conseillers en exercice	: 29
" " présents	: 25
" " ayant donné pouvoir	: 03
" " votants	: 28

Date de la convocation : 19 avril 2017

Date de l'affichage : **02 MAI 2017**

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. PERNOT, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, M. BERNARD, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG, Mme RAME.

EXCUSES : Mme BADOR (donne pouvoir à Mme DOUARD), Mme MILLET (donne pouvoir à M. TISSOT), Mme SEGUIN, M. BOUVET-DIT-MARECHAL (donne pouvoir à Mme MARTIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline JANIN

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Madame Céline Janin est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Mes chers collègues, nous allons commencer cette séance du Conseil municipal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2017

M. le Maire.- Vous avez reçu en temps et en heure la convocation et l'ordre du jour. Je vous demande de l'approuver.

Je vais désigner un secrétaire de séance : ce sera Madame Céline Janin.

J'ai reçu les excuses de Madame Laurence Millet qui donne pouvoir à Monsieur Pascal Tissot. Monsieur Serge Bouvet-dit-Maréchal donne pouvoir à Madame Annelise Martin. Madame Bador donne pouvoir à Madame Douard.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Le Comité Départemental du Jura Ligue Nationale Contre le Cancer + Onco Doubs remercie pour la participation lors de la campagne « Octobre Rose 2016 ». Ils ont récolté 2 930,50 €. Véronique ou Ghislaine vont nous en dire quelques mots.

Mme Delacroix.- La somme globale fait deux fois la somme qui vient d'être indiquée. On l'a remise à Onco Doubs et à la Ligue contre le cancer. Ils étaient très contents de recevoir ce petit pactole. La prochaine édition est prévue le 7 octobre.

On a déjà redonné ce don à la CPAM de Lons qui a organisé tout cela. Le problème est que cela devient une manifestation très convoitée, très populaire et que nous n'allons pas être les seuls ce jour-là. Mais on espère récolter tout autant.

M. le Maire.- Ils vous remercient pour les chèques et ils remercient la commune, ce sont surtout les dames, les adjointes qui ont organisé cela.

Mme Delacroix.- Nous, nous remercions tous ceux qui ont bien voulu participer.

M. le Maire.- Le Secours Catholique nous remercie pour la subvention attribuée.

Le Club Rando également.

L'Amicale Boule.

L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite nous remercie pour avoir facilité l'accueil lors de leur Assemblée Générale.

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2017

M. le Maire.- Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 vous a été adressé par mail le 3 avril.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce compte rendu ? Non.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez la liste des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation, ce sont des renoncements à des droits de préemption.

Avant de commencer l'ordre du jour, une précision concernant le document que vous avez sur vos bureaux. Le Colonel Monfrin du 6^{ème} régiment de matériel est au Mali actuellement. Comme la commune est jumelée à la compagnie de réserve, il nous avait dit qu'il nous enverrait un point sur leur activité au Mali. Il y a beaucoup de photos. Vous pourrez donc en prendre connaissance chez vous. C'est le 6^{ème} régiment de matériel de Besançon qui nous a envoyé un compte rendu de ses activités.

On les remerciera par un petit courrier en disant que ceci a été présenté à tous les membres du Conseil municipal.

Deuxièmement, je vais laisser la parole à Madame Benoît afin qu'elle nous explique ce qu'est « Des vies, mon histoire », le petit fascicule que vous avez également sur vos tables.

Mme Benoît.- C'est suite à l'initiative de Constance Rameaux qui nous a proposé de

faire un livre en recueillant les histoires de personnes vivant à l'instant T, c'est-à-dire qu'elles vivent toutes à la résidence André Socié mais elles ont eu des parcours différents. Elles ont choisi un moment de leur vie, soit du malheur, soit du bonheur. 15 personnes ont participé.

J'ai lu le livre en entier. Il y a des textes qui sont très prenants, qui sont relatifs à la guerre. C'est un retour au passé puisqu'on situe Champagnole 50 ans, voire 70 ans en arrière pour certaines personnes. On revisite les alentours de Champagnole avec certains villages. On y retrouve des noms d'anciennes entreprises champagnolaises, des noms d'anciens entrepreneurs, d'anciens quartiers. Je ne vous en dis pas plus, je vous invite à lire ce livre, c'est un beau recueil.

Cela a été une première expérience pour Constance qui va essayer de reproduire la même expérience dans une résidence de la région parisienne où se trouve sa maman et puis pourquoi pas sur d'autres résidences dans les alentours.

M. le Maire.- On le trouve dans toutes les bonnes librairies.

Mme Benoît.- Il est en vente à la résidence André Socié.

M. le Maire.- Au prix de 14,80 €.

Les personnes qui étaient volontaires ont raconté une petite tranche de leur vie, un moment bien précis. Il y a des souvenirs amusants, des souvenirs douloureux.

Voilà pour les explications concernant les deux fascicules que vous aviez sur vos tables.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

1. Renouvellement de l'adhésion avec l'association AIR

M. Dussouillez.- "Par délibération du 14 avril 2016, le Conseil municipal a accepté d'adhérer à l'Association Intercommunale de Réinsertion (AIR).

Pour rappel, à travers la mise en place de partenariats avec les collectivités territoriales, cette association permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés professionnelles ou sociales de retrouver le chemin du travail.

La ville de Champagnole accueille ainsi, grâce à ce partenariat, deux personnes sur des postes au profit des services techniques de la ville (effectuant chacun 26 heures hebdomadaires).

Il est annuellement demandé une adhésion d'au moins 100 €.

Les membres de la 1^{ère} commission, après avoir émis un avis favorable lors de leur réunion du 19 avril 2017, proposent aux élus du Conseil municipal de cotiser à hauteur de 100 € pour l'année 2017."

Je vous rappelle que c'est un processus qui a été mis en place en 2016. Nous avons pris deux personnes au sein des services techniques, une personne dans le service de la mécanique et une autre en menuiserie.

Ce sont vraiment des personnes qui sont coupées du monde du travail, avec des référents qui leur apprennent soit un nouveau métier, soit dans la branche dans laquelle ils étaient déjà un peu formés.

La Ville participe à une certaine hauteur à leur salaire et c'est l'association qui leur établit une fiche de paie. Dans ce cadre, nous avons deux personnes. L'une d'elles a retrouvé un emploi à plein temps dans une scierie. On peut dire qu'on a déjà réussi à 50 % ce processus pour lequel nous avons signé avec "AIR". Dans les semaines qui viennent, nous allons recruter à nouveau une personne.

Les deux personnes sont présentes depuis 9 mois sur la ville de Champagnole. C'est un processus d'insertion qui permet de redonner à des personnes, qui étaient vraiment coupées du monde du travail, le goût du travail et de se réinsérer dans la vie professionnelle.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. le Maire.- Laurent Laithier pourrait nous en parler plus en détail. Ils étaient tous les deux aux services techniques, à la menuiserie et en mécanique:

M. Laithier.- Ce sont des personnes qui sont suivies, qui bénéficient d'un accompagnement social par Madame Maitre de l'association AIR. Il faut aussi qu'elles soient encadrées chez nous, c'est primordial. On fait en sorte que les quelques mois que ces personnes passent chez nous, puisque l'idée n'est pas que cela dure plusieurs années, servent d'expérience pour qu'elles puissent ensuite se réinsérer et trouver un emploi si possible en CDI. C'est le cas pour l'une des deux personnes. L'autre est encore chez nous, aux ateliers.

AIR est en train de regarder avec la Région les possibilités de formation pour améliorer son cursus.

On participe à cette expérience et, comme l'a souligné David, on a déjà réussi à 50 %. Nous allons établir très prochainement un profil de poste pour remplacer la personne qui n'est plus dans ce dispositif. Le profil sera certainement différent de celui qui était en place ces derniers mois.

M. le Maire.- Le but est bien d'aider ces personnes, ce n'est pas d'avoir du personnel à bas coûts, sachant qu'ils nous coûtent un peu plus de 300 € par mois.

M. Laithier.- Ce sont des contrats de 26 heures hebdomadaires.

M. le Maire.- Le but est donc vraiment de jouer le jeu. Ce sont des contrats de 6 mois renouvelables au maximum une fois. Pour nous, le but est qu'ils partent avant d'arriver au bout des 6 mois. Ça fonctionne bien, on va donc continuer à adhérer à AIR. C'est pour cela qu'on vous propose cette adhésion de 100 €.

M. Dussouillez.- Lors de la dernière commission, on avait émis l'idée de rencontrer Madame Maitre pour que le dispositif soit présenté en commission. Ce qui peut également être fait en Conseil municipal si cela vous intéresse.

S'il n'y a pas de question, je mets au vote :

Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci David.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Convention avec le Conseil Départemental du Jura pour le fonctionnement du Musée archéologique

Mme Martin.- "Le Musée Archéologique de la commune ayant l'appellation « Musée de France » en application de la loi du 4 janvier 2002, ses collections font partie du domaine public et nécessitent un suivi scientifique.

Pour ce faire, la commune a recours au service Culture et Patrimoine dont le responsable scientifique est placé sous l'autorité du Président du Conseil Départemental du Jura.

En conséquence, il convient de renouveler la convention réglant la participation du Conseil Départemental du Jura au fonctionnement du Musée Archéologique.

Cette convention précise les prérogatives du responsable scientifique en matière de

conservation des collections ainsi que les recommandations qui peuvent être formulées sur le fonctionnement du Musée.

La commune quant à elle s'engage à assurer les frais de fonctionnement de l'établissement.

La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de la date de la signature et pourra être renouvelée par accord express entre les 2 parties pour une durée identique à la durée initiale.

Les membres de la commission Développement Culturel ayant pris connaissance des dispositions évoquées ci-dessus sont favorables au renouvellement de la convention.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à signer le document nécessaire. "

Y a-t-il des questions ?

Tout le monde est favorable au renouvellement de cette convention. Je vous remercie.

3. Convention avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et la Région Bourgogne-Franche-Comté

Mme Martin.- "Une convention est établie annuellement entre le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), la Région Bourgogne-Franche-Comté et la commune de Champagnole pour offrir dans le cadre de la Carte Avantages Jeunes un abonnement gratuit à la Bibliothèque Municipale.

Les coupons « Avantage Bibliothèque » collectés sont transmis au CRIJ et la Région Bourgogne-Franche-Comté effectue un remboursement de 5 € par coupon.

En 2016, ce dispositif a concerné 475 personnes pour la Bibliothèque de Champagnole.

Les membres de la commission Développement Culturel ont émis un avis favorable au renouvellement de la convention qui sera établie du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention « Coupon Avantage Bibliothèque » et d'autoriser le Maire à signer le document nécessaire."

Y a-t-il des questions ?

Tout le monde est favorable. Je vous remercie.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

4. Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association sportive

M. le Maire.- Nous passons aux affaires sportives avec Madame Arielle Bailly.

Mme Bailly.- Merci.

"Les membres de la commission Affaires Sportives, réunis le 4 avril 2017, proposent d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association champagnolaise Jurazimut.

Dans le cadre de l'organisation de la 19^{ème} édition du raid « Jura 4 Pattes » qui aura lieu les 20 et 21 mai prochains, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 2 000 €."

Pour information, il y aura deux parcours, l'un de 100 km sur deux jours, avec une nouveauté cette année qui est que les 30-40 premiers kilomètres seront parcourus en ville avec un départ à la mairie, en VTT, course d'orientation en nocturne.

Le petit parcours est ouvert à partir de 14 ans. c'est un raid un peu plus ludique qui a lieu sur un jour.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. Aménagement liaison douce Louaitaux/centre aquatique : plan de financement

M. le Maire.- (*Présentation sur le plan au dos du rapport*).

"La Ville de Champagnole, maître d'ouvrage, envisage, en coordination avec la Communauté de communes, d'aménager une liaison douce en bordure de la rue Léon Blum. Il s'agit d'un secteur d'environ 130 mètres entre la voie verte des Louaitaux et l'accès au centre aquatique.

Le montant de l'opération s'élève à 20 000.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

-	Région Bourgogne Franche-Comté - C.A.D.D. (20 %)	4 000.00 €
-	Département - Produit des amendes de police (35 %)	7 000.00 €
-	Communauté de Communes – Fonds de concours (22.5 %)	4 500.00 €
-	Ville de Champagnole – Fonds propres (22.5 %)	4 500.00 €

Total : 20 000.00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et son plan de financement. Vous voudrez bien approuver les demandes de subventions et de fonds de concours et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ? qui s'abstient ?

Merci.

6. Annulation et vente de terrains

M. le Maire.- "**Lotissement Les Louaitaux**

Annulation

Par délibération en date du 8 décembre 2015, le Conseil municipal avait approuvé la cession du lot n° 4 du lotissement Les Louaitaux à Monsieur et Madame Engin BASUTCU. Or, ces derniers ont fait part récemment de leur décision de renonciation à ce projet.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prononcer l'annulation de la délibération ayant approuvé la cession. Il convient également d'approuver le remboursement de l'acompte versé.

Vente

Il convient par ailleurs de se prononcer sur la cession du lot suivant de ce lotissement :

Lot	Acquéreurs	Surface
10	SCI SHANSIO (Ludovic SCHNEIDER)	1 313 m ²

Conformément à la délibération du 19 février 2015, le prix de vente est de 37 000.00 € HT (soit 28,18 € le m²), Ce prix est inférieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'établit à 46.00 € HT le m² pour tous les lots, quelles que soient leurs contraintes. Il convient de passer outre cet avis, considérant l'intérêt public de cette opération et la politique de l'habitat de la ville qui vise à présenter une offre attractive en vue d'accueillir de nouveaux ménages. De plus, notre prix de vente tient compte du fait que la partie nord de la parcelle est en espace boisé classé et s'avère inconstructible ; nous avons ainsi dès 2015 décidé d'appliquer une minoration sur cette partie (délibération du 19/02/2015 ci-jointe pour rappel).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette annulation et cette cession de terrains selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

On demande un acompte de 5 % sur une réservation. Après, lorsqu'il y a annulation, on redonne l'acompte puisqu'on revend la parcelle immédiatement derrière, ce n'est pas un souci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question, aussi bien sur l'annulation que sur la vente.

Je mets au vote les deux : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

7. Désaffectation et déclassement du domaine public

M. le Maire.- Je laisserai la parole à Monsieur le Président de la Communauté de communes s'il veut en dire un mot.

(Présentation du lieu sur le plan au dos du rapport)

"L'emprise du domaine public au niveau de la rue Stephen Pichon et de l'entreprise Sanijura est très importante, puisqu'elle est d'une largeur supérieure à 20 mètres. Or, l'emprise de la chaussée n'est que de 7,50 mètres.

Il existe une bande de terrain, un délaissé, de plus de 8 mètres de largeur côté zone industrielle La Planchette. Cette bande n'est pas à usage public, n'a pas de nécessité par rapport à la circulation publique et à l'accès des riverains.

Il est donc constaté la désaffectation de l'usage public et il convient de procéder au déclassement du domaine public, selon le plan joint.

Ce déclassement s'effectue sans enquête publique, conformément aux règles et critères en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de constater la désaffectation de l'usage public du délaissé entre une partie de la rue Stephen Pichon et la zone industrielle La Planchette. Vous

voudrez bien prononcer le déclassement du domaine public de cette bande de terrain et autoriser le Maire à procéder et signer tous les documents nécessaires à cette opération."

On déclasse cette petite bande du domaine public, ce qui va nous permettre de lui attribuer un numéro de cadastre et de pouvoir la vendre. Ce sera très utile, sachant que nous conservons assez d'emprise pour l'ancienne RN5, la rue Stephen Pichon. Nous gardons 12 mètres, ce qui nous suffit largement pour faire passer la piste cyclable, d'autant que nous sommes en rase campagne. Cela permet également à Sanijura de pouvoir construire puisqu'ils n'ont pas le droit de construire à moins de 10 mètres du domaine public. En faisant reculer la ligne du domaine public, cela leur permet de faire un bâtiment à leur mesure. Ce terrain ne sert absolument à rien, nous allons donc faire d'une pierre deux coups.

M. Pernot.- Ceci rentre dans l'ensemble des dispositions qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour arranger un peu ce secteur, en particulier l'entrée sur la zone de La Planchette, tout en se donnant des moyens supplémentaires pour répondre aux attentes des entreprises. Il se trouve que Sanijura, indépendamment de ses deux sites historiques, l'entreprise que vous connaissez tous Route de Poligny et l'entreprise qui est sur la zone commerciale, a de gros besoins de mètres carrés de stockage et donc d'un certain nombre de locations sur l'année. L'idée du chef d'entreprise est de rationaliser un petit peu cette affaire en mettant l'ensemble de ses besoins de stockage en face de son entreprise, ce qui leur donnera plus de facilités. Facilités qui nous arrangent également puisque, comme cela vient d'être dit, nous allons pouvoir faire d'une pierre deux coups en libérant le bâtiment de la famille Gresset, bâtiment que la Communauté de communes a racheté mais que la famille Gresset avait mis en location à ces-mêmes Sanijura pour du stockage. Cela nous permet de libérer complètement ce bâtiment afin d'envisager sa destruction totale pour retrouver les mètres carrés nécessaires pour répondre à des attentes commerciales.

Cette discussion que nous avons aujourd'hui concernant ce rapport est un des éléments de passage pour que ce projet global puisse voir le jour, c'est-à-dire construction en face de l'entreprise Sanijura d'un nouvel entrepôt de stockage pour eux, ceci dans une logique de proximité et de facilité, aménagement qui suivra de l'entrée dans la zone de La Planchette et, derrière, libération des bâtiments existant ou destruction pour avoir une future zone commerciale complétée prochainement sur le terrain de derrière (Girardot Pneus).

M. le Maire.- Merci Monsieur le Président.

Y a-t-il des questions concernant ce classement ?

Nous allons donc voter pour le déclassement de la bande en jaune (sur le plan) du domaine public.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

8. Cession de terrain « Aux Castors »

M. le Maire.- Cela concerne le terrain entouré en rouge sur le plan, qui a été acquis par la commune à la fin des années 90. Il était à vendre et cela faisait de la réserve foncière, sachant qu'on ne peut pas faire passer de route à cet endroit. Pour cela, il faudrait faire tomber une travée depuis (... ?...) ce qui n'est pas très intelligent.

Vous avez également le projet, derrière, de quatre petites maisons qui vont se faire sur ce terrain.

"La Ville de Champagnole avait acquis en réserve foncière il y a une quinzaine d'années le terrain cadastré Section AI n° 336, situé rue Léon Blum, juste avant le quartier des

Castors.

Une délibération était intervenue en date du 11 février 2013 afin de céder le terrain à la société MB Aménagement qui devait réaliser des pavillons jumelés. Or, l'opération n'a finalement pas eu lieu et il conviendra d'annuler cette décision de cession.

Des échanges ont eu lieu depuis l'an dernier avec la société de construction Batipro, qui prévoit sur ce même terrain la réalisation de quatre pavillons individuels. L'entreprise aura également à sa charge la réalisation de la voirie et des réseaux (estimation 110 000 € HT), voirie qui serait ensuite rétrocédée après achèvement à la commune. Une convention définissant les modalités précises sera signée en ce sens.

Il est proposé d'effectuer la cession de terrain selon le prix global de 40 000.00 € HT. Ce prix est inférieur à la valeur vénale établie par le service des Domaines, soit 52 000.00 €. Mais il permet de rendre viable le projet en tenant compte des coûts importants de viabilisation, ainsi que des études relatives au permis d'aménager.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir annuler la délibération du 11 février 2013 qui approuvait la cession à la société MB Aménagement. Vous voudrez bien approuver la cession de la parcelle cadastrée Section AI n° 336p à la société Batipro représentée par M. Stéphane NANNI ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituera. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer la convention, l'acte notarié et tous documents nécessaires à l'opération."

Vous avez vu le projet de quatre maisons relativement petites. L'angle qui se trouve en face du lotissement des Castors est coupé. Cette partie sera cédée à Monsieur Badeau qui nous l'avait demandée vu que sa sortie est un peu en "coupe-gorge", ceci afin qu'il puisse avoir une visibilité dégagée. C'est pour cette raison qu'on a coupé le terrain en biais au bout, je ne sais plus si c'est un morceau de 3x3 ou 4x4. Batipro est au courant, il n'y a pas de souci.

Des habitants des Castors nous avaient également demandé de leur rétrocéder un bout du champ à l'arrière, Denis Dubat entre autres. Sachant que nous conserverons une emprise suffisante pour notre liaison douce qui rejoint La plaine des pins qui est au bout.

Ai-je été suffisamment clair ? Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Grenier.- Il n'y aura jamais de liaison pour les voitures ?

M. le Maire.- Non parce que si nous avons de la circulation à cet endroit, il faudrait tourner autour de la plaine des pins où c'est très étroit. Il faudrait enlever une travée d'HLM. Comme on n'a pas envie d'enlever une travée d'HLM pour faire passer des voitures, on va faire une autre liaison ailleurs.

M. Pernot.- Monsieur le Maire, je me permets d'intervenir parce que je ne sais plus si cela avait été formalisé mais je ne crois pas. Il y a quelques mois en arrière, j'avais discuté avec Monsieur Dubat pour lui céder éventuellement un petit tout du terrain.

M. le Maire.- J'en ai parlé. On a pris contact avec Denis DUBAT mais on verra tout cela après pour lui rétrocéder cette partie. On demandera également à la maison d'à côté s'ils sont intéressés.

Y a-t-il des questions sur cette affaire ?

M. Pernot.- Sur ce secteur, je regrette que les tractations avec EDF ou je ne sais plus qui...

Intervenants.- Enedis.

M. Pernot.- Donc que les tractations avec Enedis n'aient pas abouti. On est dans un délire total. J'avais trouvé des gens de bonne composition pour éventuellement envisager le

transfert de leurs mètres carrés qui sont en plein cœur de ville avec ce développement également sur ce secteur. Il me semblait en effet plus normal de trouver leur entreprise sur la zone industrielle. On avait donc prévu, à cet effet, une réserve foncière pour les accueillir. Cela fait 5 ans que ça dure et il ne donne pas suite. Je me sers donc de la tribune de ce Conseil municipal pour lancer à nouveau un appel parce qu'en termes d'aménagement, je pense que ce serait intéressant. Ce serait également intéressant pour notre zone industrielle d'avoir EDF à proximité de toute l'artillerie électrique de l'entrée de ville, ce qui nous permettrait d'éliminer au moins un point noir parce qu'aujourd'hui, même si ces entrepôts ont été un peu arrangés, ce n'est tout de même pas ce qu'il y a de plus joli pour les voisins dès lors qu'ils plongent sur cet espace.

Si je le dis aujourd'hui, c'est parce qu'il y a eu ces tractations, même si elles étaient dans une autre logique. Mais il y a eu ces tractations et je pense qu'à un moment donné, il faut qu'ils prennent conscience de la valeur du foncier de ville. Certains nous disent qu'il faut faire de la verticalité plutôt que de faire des lotissements alors que les gens ne veulent pas de la verticalité. Ils feraient mieux de se soucier de ces dents creuses ou de ces "dents noires" sur le foncier municipal pour nous permettre justement de pourvoir les récupérer et en faire des zones d'habitation.

C'est vrai que, là-bas, cela le nécessiterait, en particulier avec un aménagement urbain plus global et avec une nouvelle distribution routière, comme nous l'avions imaginé un temps, pour sécuriser également l'entrée du collège.

On sert l'intérêt général et pas l'intérêt particulier.

Mme Ramé.- Ce n'est pas servir l'intérêt général que de mettre du bruit autour des habitations.

M. le Maire.- On ne va pas lancer ce débat ici.

M. Pernot.- Il faut tout de même penser aux gens qui ouvrent leurs fenêtres tous les matins sur un espèce de dépôt qui est devant chez eux !

Mme Ramé.- Il n'est pas polluant.

M. Pernot.- Les conditions visuelles, à la longue, peuvent peser.

M. le Maire.- Il ne faut pas oublier que Champagnole n'est pas extensible à l'infini. Le foncier va commencer à devenir... non pas problématique, on n'en est pas là puisque nous avons encore des réserves, mais c'est vrai que quand on voit ce terrain utilisé par anciennement EDF, au cœur de ville pour un dépôt de matériaux, il est tout de même regrettable que ce secteur ne corresponde pas à du bâti vu que nous sommes en plein secteur bâti.

Il faudra donc un jour que nous récupérons ce terrain pour faire de l'habitat.

Mme Ramé.- Et pourquoi pas une aire de jeu pour les enfants ?

M. Dussouillez.- Tu seras embêtée tous les soirs.

Mme Ramé.- Non, ce n'est pas pareil.

M. Pernot.- On va faire un boulodrome « Marianne Ramé » !

M. le Maire.- Il y a aussi le secteur de l'école pour lequel nous devons réfléchir à ce que nous voulons y faire. Je pense qu'il faudra peut-être plus réfléchir à ce qu'on fait au cœur du quartier plutôt que de les emmener là-bas derrière, sur ce terrain. Donc si on récupère ce terrain, ce ne sera sûrement pas pour en faire une aire de jeu.

M. Pernot.- Je tiens à rappeler à notre collègue, Madame Ramé, que les Champagnolais n'aimant pas le vide, ils ont trouvé une rue pour traverser, c'est en plein milieu des Combettes, en pleine zone pour les gamins et en pleine zone qui n'est pas sécurisée. Et les gens y passent en grand nombre.

Mme Ramé.- Je suis tout à fait d'accord mais je ne vois pas pourquoi on déplacerait le problème d'un endroit à un autre, à 50 mètres d'intervalle, ce sera toujours une gêne. C'est la même situation qu'à Villeneuve Saint Georges avec les avions pour laquelle je me suis déjà battue.

J'espère que vous allez y réfléchir et que ce ne sera pas pour demain.

M. Pernot.- Il y aurait eu un accident, tu ne tiendrais peut-être pas le même discours.

M. le Maire.- Nous n'avons pas le terrain.

Mme Ramé.- Eh bien j'espère qu'il y en a encore pour un moment !

M. Pernot.- Tu regardes donc bien ton intérêt particulier.

Mme Ramé.- Non, je reprends tout ce que les habitants de ma rue disent, ainsi que tous ceux des alentours.

M. le Maire.- On va revenir à la vente à Batipro.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient.

Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

9. Bourse BAFA

M. Grenier.- "Mlle MIGNOTTE Juliette, élève en classe de 1ère, souhaitant suivre une formation BAFA en vue d'acquérir une expérience professionnelle pour encadrer dans l'avenir des groupes d'enfants dans le domaine sportif, sollicite une bourse BAFA.

Les membres de la commission Jeunesse Événementiel ayant été informés de cette demande ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une bourse BAFA à Melle MIGNOTTE Juliette."

Y a-t-il des questions ?

On est dans le processus habituel où on accompagne les gens sur leur formation et ils nous rendent du temps d'intervention, notamment sur Champa'loisirs.

Je vais mettre au vote.

M. Mignotte.- Je ne participe pas au vote.

M. Grenier.- Juliette Mignotte est sa fille.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour elle.

HORS COMMISSION

10. Forêts Communales – Travaux 2017

M. Grenier.- Tous les ans, on vote un budget après avoir demandé un certain nombre de devis pour des interventions dans différentes parcelles sur notre forêt communale dites (?soumises) et gérées par l'ONF.

"Programme de travaux :

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la réalisation des travaux suivants dans les forêts communales pour l'année 2017 :

- Coût total des travaux : 31 421, 58 € TTC dont :
 - intervention en futaie irrégulière dans les parcelles 29 et 44 pour un montant de 17 739 € HT ; dégagement manuel de plantation et intervention broyeur dans les parcelles pour un montant de 7578 € HT.
 - travaux de maintenance (entretien du réseau de desserte et du parcellaire) pour un montant de 3 248,10 € HT."

Pour ceux que cela intéresse, la parcelle 29 est celle qui touche le collège des Louaitaux sur le gauche en remontant le chemin qui conduit aux poubelles. La parcelle 44 se trouve au bout de ce même chemin, une fois les poubelles passées, en arrivant à Syam sur la gauche.

Si on cumule les deux, cela doit faire 42 ou 43 hectares. On est dans les travaux habituels. On a eu un certain nombre de travaux qu'on a refusé de faire, on fonctionne toujours un peu comme cela.

Est-ce que vous avez des questions ?

Je vais mettre au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour eux.

M. le Maire.- Merci Pascal.

J'ai quelques informations à vous livrer. Je vais vous parler de travaux, faire le point sur tous les marchés sur lesquels nous avons délibéré dernièrement.

Premièrement, je remarque que nous avons un public plus nombreux qu'à l'habitude.

Rue Progin, route de Ney, Eiffage a commencé la liaison douce entre Ney et Champagnole. Il y a un mois de travaux. Dans la foulée, le Département réalisera l'enrobé. Tout doit être terminé pour le 24 mai, s'il fait beau, bien sûr. Ainsi, lorsque le Tour du Jura passera, Tour du Jura dont l'étape sera la même que celle du Tour de France, les travaux seront terminés.

Vous avez pu voir, sur la Champagnolaise, l'aménagement des voiries afin de réaliser, pour la Maison pour tous et l'Office HLM, la construction d'un bâtiment et de maisons qui sont en accession à la propriété et en location. Les travaux ont démarré également. C'est un chantier plus conséquent.

Si vous êtes passé sur la ZAC, vous avez vu voir que les fouilles préventives archéologiques avaient été réalisées. On attend le rapport de (... ?...). Il semblerait qu'ils n'aient pas trouvé le glaive ou le casque de Vercingétorix mais on attend la confirmation écrite, c'est préférable.

Le parking Socié va démarrer. C'est le CCAS, ce n'est donc pas passé au Conseil municipal. Le CCAS réalise des places de stationnement le long du foyer André Socié parce qu'il y a très peu de places de stationnement à l'intérieur. Ça a été clos l'an dernier. On a maintenant des résidents qui ont des voitures. C'est un foyer qui n'est pas médicalisé, il y a donc des infirmières qui viennent pour des soins, ainsi que PRODESSA. Il fallait que toutes ces

personnes puissent se garer. On va donc faire un parking dont les travaux vont débiter très rapidement, la semaine prochaine.

Intervenant.- Ils ont commencé.

M. le Maire.- La pose des barrières est en cours au parking. Nous avons eu dernièrement une réunion avec l'Union Commerciale et ensuite j'ai reçu le nouveau président, Monsieur Gindre ainsi que ses vice-présidentes et vice-présidentes et une trésorière.

C'est donc parti pour le parking gratuit deux heures. Les barrières vont être mises en place, tout cela va aller assez vite. On ne va pas lancer le débat ce soir pour le prix. Par contre, ce sera gratuit deux heures mais, après, ce sera forcément assez cher. Sinon, cela ne sert à rien.

Pour ceux qui souhaiteraient avoir des abonnements dessus, c'est hors de question. Ce n'est pas le but. Le but est de le réserver aux personnes qui veulent faire des courses pendant deux heures. La nuit, c'est gratuit. C'est la règle que l'on s'est fixée au départ.

On va relancer un marché. La dernière fois, je vous avais parlé du marché d'ECF concernant les revêtements qu'ils font sur les voiries, avec de l'enrobé. Etc. C'est spécial. Le Département en fait énormément. On ne leur avait pas attribué ce marché. Non seulement on ne va pas l'attribuer mais on va le relancer avec un nouveau cahier des charges qui va s'inspirer de celui du Conseil départemental, leur cahier des charges étant plus complet.

Je n'en dirai pas plus sur l'entreprise qui était la moins disante mais je me suis bien renseigné dans un département voisin, ils ont de très mauvaises références. Je vous rappelle que, pour les travaux publics, la garantie est d'un an. Dans le bâtiment, c'est 10 ans, c'est la décennale. Pour le TP, c'est un an. On fait un revêtement en enrobé ou avec une autre technique et, au bout d'un an, la garantie est terminée.

On relance le marché. Par contre, le marché de l'enrobé a bel et bien été lancé, il a été attribué à l'entreprise SJE, il n'y a pas de souci à ce niveau.

Tout ce qu'on a voté au budget ou pas est donc parti.

Nous passons aux questions diverses.

Mme Ramé.- Ce n'est pas en questions diverses, c'est par rapport aux parkings dont on vient de parler. Est-ce que le parking de la Com'com va rester gratuit ou si, un jour ou l'autre, il deviendra payant ?

Ce qui va être fait à André Socié est bien mais il ne faudrait pas que les personnes qui se garaient à la Com'com viennent se garer là.

M. le Maire.- Non. Le parking André Socié sera inaccessible aux camions parce qu'il sera du même type que sur Belle-Frise où on rentre en marche arrière. Ce n'est donc pas possible pour les camions d'y entrer. Ce sera vraiment pour les résidents.

Si tu as peur que les gens qui viennent à la Com'com aillent se garer là-bas, je rappelle qu'il y a 100 mètres. La Com'com aura des parkings suffisamment grands qui seront moins éloignés. Il ne faut donc pas croire que les gens vont aller se garer exprès plus loin.

Mme Ramé.- C'est s'il était payant.

M. le Maire.- Non, il n'y a pas de parking payant à Champagnole, on ne va pas commencer. On en met un qu'on limite à deux heures.

Quant au parking de la Com'com, Monsieur le Président peut répondre.

M. Pernot.- Ce sont des parkings qui ont tout de même une connotation privative dans la mesure où ce sont des parkings d'administrations. Une partie du parking sera réservée principalement pour les salariés de ces administrations. Ils auront des codes, il y aura des barrières de sorte que tout le monde ne puisse pas s'y mettre.

L'avantage de cette formule, c'est que tous les salariés concernés iront sur un aménagement organisé et prévu pour cela. A ce titre, ils n'iront plus éviter les flaques d'eau en allant se garer sur André Socié, par exemple.

Il y aura un parking qui sera ouvert au public, celui-ci sera gratuit. Je voulais d'ailleurs vous faire une information sur ce sujet puisque certains Champagnolais m'ont interrogé dernièrement concernant ces aménagements de parking. Ce sont bien deux parkings qui se font à proximité de la Communauté de communes. Le troisième sera celui du foyer André Socié mais il est porté par la Ville. Les deux autres sont portés par la Communauté de communes. Ce sont des aménagements importants.

A titre d'aménagement, je tiens à vous prévenir également parce que des grues vont arriver pour faire tomber le bâtiment du LEP de sorte que, demain, nous puissions envisager, avec la mairie et le Département, un aménagement pour organiser l'ancienne cour de l'ancien LEP.

Tout cela va se faire, nous avons accéléré un peu le processus et les premiers travaux devraient commencer d'ici quelques jours. Il est important de le signaler parce que cela va faire un peu de remue-ménage sur la route de Crotenay. Un peu de patience, tout ira mieux après et ce sera surtout beaucoup plus pratique et beaucoup plus sécurisé pour l'accueil des enfants dans la structure et également pour les gens qui fréquentent l'unité sociale ainsi que les associations caritatives qui siègent là-bas.

Sachez également que nous travaillons avec la Communauté de communes en accord avec la mairie de Champagnole pour transférer le Resto du Cœur départemental. L'unité Resto du Cœur de Champagnole restera en place là où elle est, mais pour éviter, demain, des trafics de poids lourds, en relation également avec la banque alimentaire, nous réfléchissons avec la Communauté de communes sur un autre site de manière à ce que, sur cet emplacement de l'ancien LEP, il n'y ait plus demain qu'une copropriété entre la Ville et le Département afin que tout soit bien sécurisé, bien organisé. On optimisera tout le fonctionnement de ce secteur, ainsi que son esthétisme, parce que ce bâtiment étant fermé maintenant depuis trois ou quatre années, ça commençait à durer.

Voilà pour les dernières nouvelles du jour.

M. le Maire.- Merci Monsieur le Président.

Y a-t-il des questions ?

M. Pernot.- Je reprends la parole au sujet des parkings. Les parkings que nous organisons près de la Communauté de communes seront strictement interdits aux camions. Nous prendrons des dispositions pour qu'ils ne puissent pas pratiquer les parkings. Par contre, nous réfléchissons, avec la Communauté de communes et la Ville pour organiser une zone qui permettra l'accueil des chauffeurs routiers de Champagnole parce qu'il se trouve qu'un certain nombre de nos administrés pratiquent ce noble métier de chauffeur routier et sont assez éloignés des hangars de leurs employeurs. Ce qu'un bon nombre font maintenant, c'est qu'ils occupent un parking un peu sauvage. C'est ce que nous allons essayer d'organiser. On a eu dernièrement des contacts au niveau de la Communauté de communes avec une entreprise, Mauffray pour ne pas les citer, qui voudrait voir avec nous comment on peut organiser intelligemment un stationnement qui puisse être sécurisé, sachant qu'il pourrait bien évidemment contribuer financièrement. Tout cela reste à définir mais cela va se faire très rapidement. En effet, comme les parkings de la Com'com vont être faits, si on ne veut pas que les camions qui usaient de cet espace se propagent dans la ville un peu n'importe comment, nous avons intérêt à vite trouver une solution. Mais là encore, ce n'est pas à la Ville d'assumer cette charge seule dans la mesure où il s'agit quelque part d'une activité professionnelle. C'est sur ce point que nous devons essayer de convaincre nos collègues, ce dont je ne doute pas, que la Communauté de communes doit participer également à ce financement parce que les chauffeurs routiers ne sont pas de Champagnole. Ils posent leur voiture, ils prennent leur camion et s'en vont, ils reviennent, posent leur camion et reprennent leur voiture. Ce qui nous permettra aussi de contrôler ces allées et

venues.

M. le Maire.- J'en connais de Cize.

M. Pernot.- On ne peut pas imaginer que les gens aillent garer leur camion à Cize. Et pour celui qui est chauffeur routier à Cize, ce n'est peut-être pas toujours facile non plus d'aller faire 40 ou 50 km pour aller poser son camion à Moirans ou je ne sais où avant de revenir ici. Il faut aussi y penser car ils ont déjà des métiers suffisamment difficiles. Et c'est aussi intéressant pour nous d'accueillir les chauffeurs routiers dans la ville. C'est pour cela qu'il faut trouver cet espace et que nous allons travailler dans ce sens.

Nous avons un espace en vue mais il faudra en discuter.

Je tiens à dire que l'interdiction aux camions est bien évidemment accompagnée d'une solution pour les camions.

M. le Maire.- Il n'y a rien d'autre, à part la date du prochain conseil. Ce sera le 23 mai. Le suivant sera fin juin/début juillet.

Je vous rappelle que nous aurons la cérémonie du 30 avril en souvenir des déportés. Ce sera ce week-end. Ensuite, le lendemain sur la place, il y aura les cérémonies du 1^{er} mai.

Mme Ramé.- Je ne serai pas là.

M. le Maire.- Marianne, tu ne seras pas là pour la fête du travail ?

Mme Ramé.- Non, malheureusement. Mais je suis contente d'aller où je vais puisque je serai au Trophée de l'Est. J'étais au premier, je suis obligée de continuer jusqu'au bout, sachant qu'il y en a cinq.

M. le Maire.- Est-ce que tu représentes Champagnole ?

Mme Ramé.- Oui, je représente Champagnole.

M. le Maire.- Tu es donc excusée.

Mme Ramé.- J'aurai le maillot de Champagnole.

M. Duprez.- Je ne serai pas là non plus, je serai à Paris.

M. le Maire.- La cérémonie du souvenir de Diên Biên Phu du 7 mai qui a lieu tous les ans a été annulée cette année mais je vous rappelle le défilé du 8 mai.

Donc 30 avril, 1^{er} mai et 8 mai pour les prochaines dates et les élections le 7 mai.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 20 h 30.

La Secrétaire de Séance

Céline JANIN



Le Maire,

Guy SAILLARD

